



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de la sécurité routière****Groupe d'experts de la signalisation routière****Dix-septième session**

Genève, 22 et 23 novembre 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dix-septième session* ****

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 22 novembre 2018, à 9 h 30, salle VIII

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale :
 - a) Signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule piégé sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières ;
 - b) Examen des recommandations relatives aux signaux A à F ;

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont à présent disponibles en accès public sur le système de diffusion électronique des documents (ODS), à l'adresse suivante : <http://documents.un.org/>.

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne, à l'adresse <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=N4MH3o>, ou de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html). Le formulaire d'inscription est à renvoyer au plus tard une semaine avant le début de la session au secrétariat de la CEE, par courrier électronique (roadsafety@un.org).
À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html.



- c) Évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et observations formulées à ce sujet.
- 3. Convention sur la signalisation routière sous forme électronique (e-CoRSS).
- 4. Questions diverses.
- 5. Date et lieu de la prochaine session.
- 6. Adoption du rapport.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.1/GE.2/33

2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale

a) Signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule piégé sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières

À sa seizième session, le Groupe d'experts a décidé de créer un signal d'enfoncement des barrières. Celui-ci devrait être inclus dans la Convention en tant que signal G, 24 et être accompagné de dispositions pertinentes relatives à son emplacement ainsi qu'à l'utilisation d'un signal supplémentaire et à son emplacement. Le Groupe d'experts sera invité à examiner les dispositions élaborées pour ce signal, qui figurent dans le document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/4/Rev.1.

b) Examen des recommandations relatives aux signaux A à F

Le Groupe d'experts est invité à passer en revue les recommandations qu'il a faites lors de sessions antérieures au sujet des signaux A à F. Cet examen sera facilité par le document informel n° 4 (février 2018), qui contient des questions formulées à partir des réponses aux sections A à F du document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/1. À la présente session, le Groupe d'experts commencera l'examen du document à partir du point 64.

Le Groupe d'experts sera également invité à examiner les observations faites à propos du document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/4/Rev.1, qui contient des propositions d'amendements aux annexes 1 et 3 de la Convention. Le document informel n° 1, qui constitue une mise à jour du document informel n° 1 de septembre 2018 et contient la synthèse des observations formulées par les experts, devrait faciliter cet examen. À sa seizième session, le Groupe d'experts a examiné les observations communiquées concernant les signaux de la section D ainsi que les signaux A, 12 et E, 12, et des modifications pertinentes ont été prises en considération dans le document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/4/Rev.1.

Le Groupe d'experts devrait également conclure ses travaux sur la description des symboles relatifs aux motocycles et aux cyclomoteurs, ainsi qu'aux passages pour piétons. La proposition du secrétariat tendant à modifier la nomenclature des signaux devrait être étudiée.

Enfin, le Groupe d'experts est invité à examiner son projet de rapport final sur l'examen des signaux de la Convention (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/5) et éventuellement à en établir la version définitive. Ce faisant, il devrait tenir compte des observations préliminaires et des réactions, le cas échéant, du Forum mondial de la sécurité routière (WP.1).

Document(s) : ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/1,
document informel n° 4 (février 2018),
ECE/TRANS/ WP.1/GE.2/2018/4,
ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/4/Rev.1,
document informel n° 1,
document informel n° 1 (septembre 2018) ; et
ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/5

c) Évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et observations formulées à ce sujet

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute poursuivre les débats entamés à la sixième session au sujet de l'évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et des observations y relatives, présentée par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1).

Suite à la demande formulée lors de la quinzième session, FSV présentera son document informel (document informel n° 2, septembre 2018) concernant les symboles utilisés sur les panonceaux additionnels pour les malentendants et les malvoyants.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1 ; et
document informel n° 2 (septembre 2018)

3. Convention sur la signalisation routière sous forme électronique (e-CoRSS)

Le secrétariat informera le Groupe d'experts des faits nouveaux concernant le projet e-CoRSS.

4. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

5. Date et lieu de la prochaine session

Du fait de l'attente de la prorogation du mandat du Groupe d'experts par le WP.1, il est prévu que la date et le lieu de la prochaine réunion seront communiqués à la dix-septième session.

6. Adoption du rapport

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa dix-septième session.
